

Troisième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute:*
Cave des Viticulteurs de Gilly et environs, Gilly
2. *Nom et siège de la société coopérative reprenante:* Uvavins (Cave de la Côte), Tolochnaz
3. *Décision par:* l'assemblée générale extraordinaire
4. *Date de la décision:* 07.11.2001
5. *Echéance de préavis des créances:* **29.08.2003**
6. *Adresse pour la déclaration des créances:* Uvavins, 1131 Tolochnaz
7. *Indication:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8. *Remarques:* L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée, conformément à l'article 745 alinéa 3 CO.
UVAVINS (Cave de La Côte)
1131 Tolochnaz
(01086676)